

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



# DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2019/2020  
L'Officiel n° 16  
Du 05 décembre 2019

# L'OFFICIEL

# 11



## LES VALEURS DU FOOTBALL

**P**

### PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge  
et tout niveau

**R**

### RESPECT

Respecter l'adversaire,  
l'arbitre, l'encadrement

**Ê**

### ENGAGEMENT

Engagement  
du corps et du cœur

**T**

### TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil  
de toutes les aptitudes

**S**

### SOLIDARITÉ

Solidarité du football français  
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : [secretariat@aude.fff.fr](mailto:secretariat@aude.fff.fr)

# NOS PARTENAIRES



PRÉFET  
DE L'AUDE



**COMITE DE DIRECTION****BO N° 16 du 05 décembre 2019**

Président: M LACOUR

Présents Mrs AKLI - BERTI – BONHOMME- DRIF - GERARD - GIBERT - GRILLE- MANI- PETROSINO - PITIE - RONTES – VALET

Assiste à la réunion : M. DURANTE MALVY Fabien

Excusés : Mme ROYER – SAVIANA-Mrs BONNET – BOUDET– BOUSQUET – JORGE - ROGER – ZAMO – BEAUBOIS–TRASTET- ROQUE -DAYDE Dominique

En début de séance, le comité de direction approuve le BO n° **15 du 28 Novembre 2019**

**TIRAGES DES COUPES LOPEZ et FAVRE**

Les tirages des coupes Lopez et Favre ont eu lieu le 5 Décembre 2019 au district de l'Aude de football.

Lire les rencontres en rubrique concernée

**INFORMATIONS AUX CLUBS****Hommage à Yves Boutié le samedi 7 décembre 2019**

Le district de l'Aude s'associe à la commission départementale des arbitres, pour rendre un hommage à Yves Boutié décédé en début de saison.

Après une remise de plaque souvenir à la famille, la CDA organisera un match amical en la mémoire de notre ami décédé.

Une équipe composée exclusivement d'arbitres en activité rencontrera une équipe de joueurs d'Alzonne. Tous les sympathisants pourront venir passer un moment de partage le samedi 7 décembre 2019 au stade municipal d'Alzonne à partir de 17h. Le Coup d'Envoi de la première des 3 périodes de 30 minutes sera donné à 18h. Une rencontre amicale rassemblera tous ses amis, arbitres, joueurs, bénévoles au stade d'Alzonne le samedi 7 Décembre 2019 à partir de 17 heures 30.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le district de l'Aude de football sera fermé du 20 décembre 2019 au 6 janvier 2020. Nous en reparlerons.

**Questions diverses**

Le comité de direction valide une requête formulée par le représentant des éducateurs, au nom de la commission technique

Le Secrétaire général

**COMMISSION REGLEMENT ET CONTENTIEUX  
DU DISTRICT DE L'AUDE**

réunion du 25 novembre 2019

**Président:** M. PETROSINO François

**Membres** M. DRIF Méziane – BOUSQUET Daniel

\*\*\*\*\*

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs ci-dessous seront sanctionnés de droit par la Commission Règlement et Contentieux du district d'un point de pénalité avec sursis pour leur équipe supérieure seniors, féminine ou jeune évoluant en District

Le club cité ci-dessous ne s'est pas acquitté des sommes dues au District de l'Aude de football à la date du 25 novembre 2019 :

CHALABRE (231.08 euros)

\*\*\*\*\*

Faute de règlement des sommes dues dans le délai fixé sur l'Officiel 11, les clubs débiteurs ci-dessous seront sanctionnés de droit par la Commission Règlement et Contentieux du district de deux points de pénalité (1<sup>e</sup> récidive) pour leur équipe supérieure seniors, féminine ou jeune évoluant en District

Les clubs cités ci-dessous ne se sont pas acquittés des sommes dues au District de l'Aude de football à la date du 25 novembre 2019 :

CASTEL FC CHAURIEN (699.14 euros) – OL CORBIERES ST ANDREEN (180.87 euros)

La commission Règlement et Contentieux transmet le(s) dossier(s) à la commission de discipline.

Le président de la commission

**COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS****BO N° 16 DU 05/12/2019**

Présents : Mme LABORDE-Mrs VALET – RONTES – DRIF- GRILLE- LE MOAL

**HAUT MINERVOIS / UF LEZIGNAN  
U13 D2 Poule D du 30/11/19**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les articles 14, 15 et 19 des Règlements de l'Inter District

Considérant que le club l'UF Lézignan n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour les rencontres

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de l'UF Lézignan**

**Haut Minervois -03 (3pts) / UF Lézignan -00 (-1pt)**

**Les frais d'arbitrage sont à la charge du club de l'UF Lézignan**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**ENT COURSERAN ST GIRONS / MAS STES PUELLES  
U19 poule B du 01/12/19**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le courriel du club de Mas Stes Puelles

Considérant les articles 14, 15 et 19 des R de l'Inter District

Considérant que le club de Mas Stes Puelles n'a pas été en mesure de présenter une équipe pour les rencontres

**Jugeant en premier ressort**

**Donne match perdu par forfait à l'équipe de Mas Stes Puelles**

**Ent Courseran -03 (3pts) / Mas Stes Puelles -00(-1pt)**

**Pas de frais d'arbitrage**

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

**MAS STES PUELLES / NAUROUZE LAB  
D3 poule A du 01/12/19**

Vu la programmation de la rencontre

Vu le rapport de l'arbitre

Considérant les lois du jeu, loi 1 alinéa 5 de la 3F

Considérant que l'arbitre n'a pas été en mesure de faire dérouler la rencontre, le terrain étant impraticable.

**Jugeant en premier ressort**

**Confirme le match remis**

**Donne le match Mas Stes Puelles / Naurouze Lab à reprogrammer**

Transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation de la rencontre

**CASTELNAUDARY / FC BRIOLET**  
**U17 D1 du 01/12/2019**

Vu la feuille de match

Vu les réserves déposées et confirmées par le club du FC Briole O par courriel officiel en date du 02/12/19

Vu le rapport de l'arbitre qui confirme les réserves déposées avant match.

**Enquête en cours**

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.

**COMMISSION SENIORS**

PV N° 16 du 05 décembre 2019

Présents : Ms RONTES-DRIF  
Excusé : M BOUSQUET

**TIRAGES DES COUPES LOPEZ ET FAVRE**

Présents : Ms LACOUR- AKLI - BERTI – BONHOMME- MANI- PETROSINO - PITIE - GIBERT -  
RONTES – DRIF - GERARD

Clubs présents : BRIOLET – HAUT MINERVOIS – MALEPERE – PEXIORA - TREBES

Matches le 12/01/2020 à 14h30

**COUPE LOPEZ 6<sup>E</sup> TOUR**

COURSAN EC – GRUISSAN  
UF LEZIGNAN – FC BRIOLET  
CASTELNAUDARY – NARBONNE UFC  
FC CORBIERES – PEXIORA  
HAUT MINERVOIS – MOUSSAN  
EXEMPT BRAM

**COUPE FAVRE 4<sup>E</sup> TOUR**

VILLEDUBERT – CHALABRE  
VILLEGLY - ST PAPOUL  
CAUX SAUZENS - CUXAC D'AUDE  
SPARTAK DU LAUQUET – MALEPERE  
ALZONNE – RAZES OL  
US MINERVOIS - US MONTAGNE NOIRE  
VILLASAVARY – ST NAZAIRE

**Le président de la commission**

**COMMISSION JEUNES A 11**

Réunion du 05 décembre 2019

Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

**Présents :** M MANI, AKLI**Excusé :** M BONNET**➤ Courriers****Amendes diverses****Forfait Coupe U19 – Mas St PUELLES = 105€****Coupe de l'Aude**

Le prochain tour de Coupe aura lieu le **samedi 21 décembre 2019 à 14h30** sur le terrain du club nommé premier.

**Catégorie U17 :**

MJC GRUISSAN ou CARCASSONNE FAC / ENT GRAND MALEPERE

CASTELNAUDARY / LIMOUX ou GCSM

CUXAC D'AUDE / FC CORBIERES MEDIT (15h30)

GFPLM ou HT MINERVOIS / FU NARBONNE ou GFC

**Catégorie U15 :**

CUXAC D'AUDE / SC NARBONNE MONTPLAISIR (13h30)

LE COUGAING / LIMOUX

CARCASSONNE FAC ou TRAPEL / GFPLM

FU NARBONNE ou GCSM / CASTELNAUDARY ou MJC GRUISSAN



## Challenge LOUBATIERES

Le 1<sup>er</sup> Tour du challenge LOUBATIERES aura lieu le **samedi 21 décembre 2019 à 14h30** sur le terrain du club nommé premier.

### Catégorie U17 :

TRAPEL PENNAUTIER / UF LEZIGNANAIS

### Catégorie U15 :

FC SALLELOIS / FC CORBIERES MEDIT

GFC / TREBES FC

CONQUES VILLEGLY / US MINERVOIS

MAS ST PUELLES / ENT GRAND MALEPERE

HAUT MINERVOIS MALVES / FC BRIOLET

*Le président de la Commission*

**COMMISSION DES FEMININES**

PV N° 16 du 05 décembre 2019

**Présidente** Mme ROYER

**Présent:** M. GONZALEZ José

**JOURNEES DES 07/12/2019 ET 08/12/2019**

**POULE A**

UFC NARBONNE – PEZENS  
LUC/MOUSSAN – MALVES  
VILLEGLY - FC CORBIERES MED  
FU NARBONNE– ALARIC

**POULE B**

GFPLM- ST PAPOUL  
FANJEAUX- FC BRIOLET  
NAUROUZE LAB - TRAPEL P/ LES MARTYS  
MALEPERE VENTENAC- US MONTAGNE NOIRE

**INFORMATION**

Suite à une erreur administrative, le classement des féminines U15F a été régularisé ce jour. Veuillez en prendre note.

**REUNION**

La réunion aura lieu le mardi 17 décembre 2019 à 19h30 au siège du District de l'Aude de Football.

Objet de la réunion : 2<sup>e</sup> phase seniors féminines

**Présence des responsables des équipes seniors féminines obligatoire.**

**REPROGRAMMATION**

FANJEAUX – NAUROUZE LABASTIDE le 15 décembre 2019.

La Présidente de la commission

**COMMISSION DES TERRAINS  
ET INFRASTRUCTURE DES INSTALLATIONS  
SPORTIVES**

PV N° 16 du 05 décembre 2019

**Président:** M. PETROSINO François

**STADE MUNICIPAL DE SAINTE EULALIE**

District de l'Aude

Stade municipal de niveau « 5 »

Le Président de la Commission  
M. PETROSINO